

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2013



Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité



M^{me} Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et **M. Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la signature de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre les deux organisations (New York, 26 septembre 2013)

Relations extérieures

www.coe.int/t/DER/

POLITIQUE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

La mise en œuvre de la politique à l'égard des régions voisines s'est poursuivie en 2013 en étroite coopération avec l'Union européenne. Le dialogue politique engagé avec les pays du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale a continué. Les priorités de coopération de voisinage (NCP) ont été mises en œuvre en Jordanie, au Maroc et en Tunisie, et des priorités ont été définies avec le Kazakhstan. Des négociations sont en cours avec le Kirghizistan. Cette politique s'est traduite par une plus large adhésion des pays voisins aux conventions du Conseil de l'Europe et la participation à des activités ciblées de coopération, notamment avec la Commission de Venise.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, L'ONU ET L'OSCE

UNION EUROPÉENNE

Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi et l'application du Mémoire d'accord de 2007 a été régulièrement examinée par les Délégués des Ministres qui le considèrent toujours comme une base solide pour orienter et structurer la coopération. Les négociateurs des pays membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ont finalisé le projet d'accord d'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme, sur lequel la Cour de justice de l'Union européenne de Luxembourg doit maintenant se prononcer.

Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart par l'intermédiaire de programmes conjoints. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe ont en outre facilité le renforcement de la coopération décrite ci-dessus.

ONU

A la suite d'une allocution du Secrétaire Général devant le Conseil des droits de l'homme en février, une déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a été signée en septembre. La coopération entre les deux organisations s'est encore intensifiée dans de nombreux domaines grâce également aux bureaux du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne.

OSCE

Les relations avec l'OSCE ont de nouveau porté sur un vaste spectre d'activités relatives à la dimension humaine «sur le terrain», aux niveaux intergouvernemental et parlementaire ou entre institutions et organes spécialisés. Le dialogue sur l'approfondissement des relations, engagé en 2012, s'est poursuivi.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET LES AUTRES PAYS

Le Conseil de l'Europe a maintenu des relations et des contacts réguliers avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation des États américains, la Communauté des démocraties et l'Organisation internationale de la francophonie. Aux relations préférentielles entretenues avec les États observateurs se sont ajoutées des relations avec plus de 70 États dans les domaines dans lesquels l'acquis du Conseil de l'Europe est un atout particulier au niveau mondial.